

Bruxelles, le 4 décembre 2025
(OR. en)

16131/1/25
REV 1

SIMPL 198	EF 393
ANTICI 198	ENER 635
AGRI 655	ENT 267
AGRIFIN 156	ENV 1302
BETREG 46	FIN 1470
CHIMIE 145	IA 213
CLIMA 569	IND 555
ELARG 158	INDEF 172
COH 236	JAI 1812
COMPET 1260	MAP 147
CONSOM 275	MI 979
CSC 628	POLCOM 362
DATAPROTECT 318	SAN 787
DRS 94	TELECOM 446
ECO 52	TRANS 608
ECOFIN 1644	CODEC 1968

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Simplification

- a) Rapport de synthèse annuel 2025
- b) Rapports annuels sur les progrès accomplis
 - Présentation par la Commission
 - Échange de vues

1. Le 21 octobre 2025, la Commission a publié son rapport de synthèse annuel 2025 sur la simplification, la mise en œuvre et l'application (ST 14498/25 REV1), élaboré par le commissaire Valdis Dombrovskis en sa qualité de commissaire à la mise en œuvre et à la simplification. Ce rapport porte sur les initiatives prises par la Commission au cours des sept premiers mois de 2025 en vue de réduire les charges et de simplifier la législation, y compris les six premières propositions de trains de mesures "omnibus".

2. Le 22 octobre 2025, la Commission a publié le rapport annuel 2025 sur les progrès accomplis en matière de simplification, de mise en œuvre et d'application de la commissaire Marta Kos (ST 16182/25), qui met en évidence les principales mesures visant à renforcer l'efficacité et l'efficacité des politiques d'élargissement et de voisinage oriental de l'UE. La Commission a également publié le rapport annuel 2025 sur les progrès accomplis en matière de simplification, de mise en œuvre et d'application du vice-président exécutif Raffaele Fitto (ST 16262/25), qui porte sur les progrès accomplis en ce qui concerne les principaux objectifs stratégiques, l'application, la mise en œuvre et la simplification dans le domaine de la cohésion et des réformes. Les rapports annuels 2025 sur les progrès accomplis portent sur la période allant de janvier à juillet 2025.
3. Le 23 octobre 2025, le Conseil européen, dans ses conclusions, a réaffirmé qu'il était "urgent de faire progresser, à tous les niveaux – régional, national et de l'UE – et dans tous les domaines, un programme ambitieux et mené horizontalement en matière de simplification et d'amélioration de la réglementation, afin d'assurer la compétitivité de l'Europe", a demandé instamment "à la Commission et aux colégislateurs d'accélérer, à titre de priorité absolue, leurs travaux relatifs à tous les dossiers présentant une dimension de simplification ou de compétitivité" et a appelé à prendre de nouvelles mesures concrètes pour "éviter la surréglementation et l'introduction de nouvelles charges administratives".
4. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil est invité à procéder à un échange de vues sur la simplification, la mise en œuvre et l'application.